

Le personnel de l'Ehpad "Les Blés d'Or" s'invite au conseil municipal

Le lundi, le conseil municipal a commencé l'ordre du jour par une régularisation foncière chemin de la Colombe, suivie d'une convention d'accueil de bénévoles au service périscolaire, et a terminé par l'autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2018/2021. Les trois délibérations ont obtenu l'unanimité. L'évolution du Sivu des Blés d'Or faisait partie des informations diverses énoncées par le maire. Une quinzaine de personnes des Blés d'Or du syndicat FO se sont alors levées avec des pancartes demandant « le maintien



Une quinzaine de personnes des Blés d'Or du syndicat FO s'est fait entendre.

du service public, de la qualité des soins, de ne pas brader les Ehpad publiques »,... Des explications ont été données par M. Vaussenat président du Sivu des Blés d'Or. Les Blés

d'Or sont gérés par cinq communes (Barberaz, Challes, Saint-Jeoire, La Ravoire et Saint-Baldoph). Les Sivu doivent disparaître en fin d'année et donc 1 des 5 communes peut repren-

dre cet établissement territorial. D'après le Conseil départemental, par sa taille trop petite, Saint-Baldoph ne peut reprendre un établissement de cette importance. Le CCAS de Barbe-

raz accepterait cette reprise mais auparavant il faut l'autorisation du conseil municipal. Le 8 novembre le conseil syndical composé des 15 membres des cinq communes se réunira et cette proposition sera à l'ordre du jour. Tout le monde est conscient de l'importance de conserver les Blés d'Or dans le service public territorial. Des applaudissements ont souligné la démarche du CCAS de Barberaz. La séance a continué par la préparation de la commémoration de l'armistice : le 11 novembre sera présenté un film réalisé par des élèves, le périscolaire et des bénévoles.